

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 2345)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 61

présenté par  
Mme Olivia Grégoire et M. Cazenave

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.